

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Séance plénière
du vendredi 25 février 2000

Plenaire vergadering
van vrijdag 25 februari 2000

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
EXCUSES	529
QUESTIONS ORALES:	
— De Mme Julie de Grootte à M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « les manifestations organisées dans le cadre de Bruxelles 2000 »	529
— De Mme Brigitte Grouwels à M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « la position du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale sur le tunnel Josaphat-Schuman »	531
— De M. Walter Vandenbossche à Mme Annemie Neyts-Uyttebroeck, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant « la modification de la taxe de circulation »	532
— De M. Sven Gatz à M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « l'incinération éventuelle à Neder-Over-Hembeek de déchets en provenance de la Région flamande »	533

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	529
QUESTIONS ORALES:	
— Van mevrouw Julie de Grootte aan de heer Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de evenementen in het kader van Brussel 2000 »	529
— Van mevrouw Brigitte Grouwels aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « het standpunt van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering met betrekking tot de tunnel Josaphat-Schuman »	531
— Van de heer Walter Vandenbossche aan mevrouw Annemie Neyts-Uyttebroeck, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende « de wijziging van de verkeersbelasting »	532
— Van de heer Sven Gatz aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Neteid en Buitenlandse Handel, betreffende « de mogelijke verbranding van afval afkomstig uit het Vlaams Gewest in de oven van Neder-Over-Hembeek »	533

	Pages		Blz.
— De Mme Geneviève Meunier à MM. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur et Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat de la Mobilité, de la Fonction publique, de la Lutte contre l'Incendie et de l'Aide médicale urgente, concernant « les plans de déplacements des entreprises en Région bruxelloise »	534	— Van mevrouw Geneviève Meunier aan de heren Didier Gosuin, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel en Robert Delathouwer, staatssecretaris voor Mobiliteit, Openbaar Ambt, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de bedrijfsvervoerplannen in het Brussels Gewest »	534
— De M. Jean Demanze à M. Eric André, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes, concernant le « suivi réservé par le Gouvernement à la résolution du Parlement bruxellois tendant à inviter le Gouvernement à installer des organismes dépendant de la Région de Bruxelles-Capitale ou subventionnés par celle-ci dans du patrimoine remarquable »	536	— Van de heer Jean Demanze aan de heer Eric André, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Stadsvernieuwing, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de bewaking door de Regering van de toepassing van de resolutie van het Brussels Parlement waarbij de Regering verzocht wordt onder het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ressorterende instellingen of instellingen die erdoor gesubsidieerd worden te vestigen in merkwaardige panden »	536
SCRUTINS SECRETS :		GEHEIME STEMMINGEN :	
— Scrutins secrets en vue de la présentation d'un liste double de candidats à deux places vacantes de membre du Collège d'environnement (article 79 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative au permis d'environnement)	537	— Geheime stemmingen met het oog op de voordracht van een dubbeltal voor twee vacante ambten van lid van het Milieucollege (artikel 79 van de ordonnantie van 5 juni 1997 betreffende de milieuvergunning)	537
VOTES NOMINATIFS :		NAAMSTEMMING :	
— Vote nominatif sur l'ordre du jour motivé déposé en conclusion de l'interpellation de Mme Geneviève Meunier à MM. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur et Eric André, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes, concernant « l'abattage d'arbres par la SNCB sur les talus le long des lignes de chemin de fer » (développée en commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau le mardi 15 février 2000)	540	— Naamstemming over de gemotiveerde motie ingediend tot besluit van de interpellatie van mevrouw Geneviève Meunier tot de heren Didier Gosuin, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel en Eric André, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Stadsvernieuwing, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « het vellen van bomen door de NMBS op de spoorwegbermen » (gehouden in de commissie voor Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid van dinsdag 15 februari 2000)	540

PRESIDENCE DE MME MAGDA DE GALAN, PRESIDENTE
VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW MAGDA DE GALAN, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 15 h 10.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 15.10 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 25 février 2000.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 25 februari 2000 geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGDEN

Ont prié d'excuser leur absence: Mme Danielle Caron et M. Didier van Eyll.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid: mevrouw Danielle Caron en de heer Didier van Eyll.

QUESTIONS ORALES — MONDELINGE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

QUESTIONS ORALE DE MME JULIE DE GROOTE A M. JACQUESSIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT «LES MANIFESTATIONS ORGANISEES DANS LE CADRE DE «BRUXELLES 2000»

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW JULIE DE GROOTE AAN DE HEER JACQUES SIMONET, MINISTER-VOORZITTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE «DE EVENEMENTEN IN HET KADER VAN BRUSSEL 2000»

Mme la Présidente. — La parole est à Mme de Groote pour poser sa question.

Mme Julie de Groote. — Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, monsieur le ministre, chers collègues, à l'occasion de la réunion de notre Conseil en date du 20 octobre

dernier, un débat avait été initié par notre collègue Sven Gatz quant «au silence autour des différentes initiatives de Bruxelles 2000 — Capitale européenne de la culture».

Alors que l'inauguration officielle des festivités a eu lieu ce matin et que les premières manifestations sont prévues ce samedi 26 février, il semble que les interrogations soulevées à l'époque restent parfaitement d'actualité.

D'abord sur l'accessibilité. Nous avons souligné, la dernière fois, la relative centralisation des projets sur Bruxelles-Ville. En termes de prestige, une telle politique est compréhensible mais à la condition que ces manifestations soient accessibles au plus grand nombre de Bruxellois. Il y a deux types d'accessibilité: l'accessibilité géographique et celle du plus grand nombre de personnes, afin d'éviter qu'une élite culturelle seule s'intéresse au projet.

Ainsi, j'avais interrogé le ministre-président, par exemple, sur la politique mise en place par la société régionale des transports publics. En guise de réponse, il avait renvoyé aux ministres compétents, notamment MM. Chabert et Delathouwer. Il indiquait par ailleurs que «des contacts avaient été pris avec la STIB». Entre-temps, j'ai noté que les transports en commun bruxellois seront gratuits durant la journée d'ouverture pour les détenteurs du pass et que la STIB organise des navettes entre certaines institutions culturelles, également accessibles aux détenteurs du pass. Mais qu'en est-il, de façon plus large, pour toute la durée de la manifestation en ce qui concerne la réorganisation du réseau de surface, la modification des horaires, l'adaptation des tarifs, etc. ?

Il serait intéressant, maintenant que nous en sommes au démarrage effectif, de savoir si ces contacts ont débouché sur des propositions concrètes.

Deuxième problème soulevé par la majeure partie des intervenants: le défaut de communication et de publicité autour des projets.

Au moment où la présente interpellation est développée, il apparaît que ce défaut de visibilité est toujours réel.

A la COCOF, le ministre Gosuin a indiqué qu'il envisageait d'éditer un encart de promotion distribué dans l'ensemble des écoles francophones à partir du mois de février, ainsi que des publications dans les revues communales. Utiliser les communes comme relais d'information est en effet essentiel pour que le plus grand nombre de Bruxellois participent à Bruxelles 2000. Cela a été souligné de part et d'autre.

Un projet de cette envergure, qui se devait d'être avant tout un projet régional, mérite mieux que des querelles de clochers. Quelles initiatives avez-vous prises pour que le plus grand nombre de Bruxellois participent aux manifestations? Et quels groupes-cibles avez-vous favorisés? Je pense ainsi aux écoles, aux personnes âgées et, de façon plus large, à tous ceux qui n'ont pas l'habitude de participer aux manifestations culturelles.

Enfin, la troisième question qui avait été soulevée lors du débat précédent était celle de la pérennisation des projets lancés dans le cadre de Bruxelles 2000. J'aimerais demander au minis-

tre-président quels projets il est envisagé de rendre récurrents ? L'équipe organisatrice a ainsi parlé de la Zinneke-parade. Aussi, et je me réfère à la discussion que nous avons eue hier concernant les entreprises culturelles et le non-marchand, comment le ministre-président compte-t-il pérenniser certains emplois qui ont été créés dans le cadre de Bruxelles 2000 ?

Pour le moment, il s'agit de contrats à durée indéterminée qui ont été conclus, mais qui devraient prendre fin à l'issue de la manifestation. C'est l'occasion de développer un pôle d'emplois dans un secteur, encore qu'il le soit encore peu.

Aujourd'hui, il ne faut pas jouer les esprits chagrins. Il y a des aspects formidables dans Bruxelles 2000 : des projets multi-culturels, un véritable accent sur la ville, la rénovation de toute une série de lieux. Ce débat nous concerne tous, et ne peut bien sûr être renvoyé au seul fait de gestion de l'asbl. Nous devons développer une véritable culture urbaine, qui soit également un facteur de combat contre les inégalités, et d'intégration, pas au sens d'assimilation ou de pensée unique mais au contraire d'échange de richesses.

J'attends et espère donc, de la part du Gouvernement, un certain nombre d'éclaircissements, voire d'engagements pour assurer le bon déroulement et la pérennité du projet.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Simonet, ministre-président.

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, chers collègues, Mme de Grootte l'aura sans doute constaté, les choses ont évolué depuis le moment où elle a déposé sa question, *in tempore non suspecto*, il est vrai. On ne peut plus dire que la chape de silence qui pesait sur Bruxelles 2000 soit encore une réalité.

J'ai amené à l'attention de Mme de Grootte un bref aperçu des différentes communications qui ont été faites par Bruxelles 2000 et aux alentours de Bruxelles 2000, que ce soit dans la presse ou via les organisateurs de la manifestation. J'invite Mme de Grootte à prendre connaissance de l'ensemble de ces documents.

Les organisateurs de Bruxelles 2000 avaient, dès l'origine, annoncé leur intention d'attendre la fin des festivités liées au passage à l'an 2000 pour lancer la campagne de promotion proprement dite et la diffusion des manifestations. Aujourd'hui, on ne peut pas ouvrir un journal — c'est particulièrement vrai ce vendredi —, suivre une seule émission de radio ou de télévision, sans percevoir une annonce sur les manifestations de Bruxelles 2000.

En outre, les organisateurs ont pris la peine d'assurer une diffusion au travers des écoles, de manière que l'on puisse cibler un certain nombre de projets à destination d'un public plus jeune.

Il n'appartenait vraisemblablement pas au Gouvernement bruxellois d'assurer la promotion de Bruxelles 2000. Nous étions un des partenaires associés à cette initiative, mais nous n'en étions pas les pères porteurs ou les mères porteuses. Notre rôle est de soutenir l'asbl qui gère le projet et de faire en sorte que la campagne de promotion et l'organisation soient diffusées de la manière la plus efficace qui soit, à destination de la population bruxelloise, de la population belge et, au-delà de nos frontières, d'un certain nombre de touristes susceptibles de s'intéresser aux manifestations de Bruxelles 2000.

Je rappelle à Mme de Grootte que la Région de Bruxelles-Capitale intervient dans le financement de l'asbl Bruxelles 2000

à concurrence de 82 millions. Sur un budget d'1,2 milliard, cette somme peut paraître anecdotique mais je pense que depuis 1996, nous avons indiqué notre volonté de soutenir l'initiative telle qu'elle est portée par l'asbl. Il faut souligner que le Gouvernement a également soutenu le projet par un complément de financement à certaines des initiatives déjà financées par l'asbl Bruxelles 2000. Je pense par exemple à Anima 2000, il s'agit des journées professionnelles mises sur pied dans le cadre du Festival du dessin animé et du film d'animation, je pense également à Europalia 2000, le film « L'invention de Bruxelles ». C'est pourquoi nous avons demandé et obtenu une hausse des crédits destinés à la promotion de l'image de Bruxelles. Nous voulions en effet soutenir un certain nombre de projets culturels susceptibles d'assurer la diffusion de l'image de la Région et de la ville en particulier.

Il est vrai que l'on peut se demander si l'événement n'a pas été trop centré sur la ville de Bruxelles. Personnellement, je suis convaincu qu'il rejaillira sur l'ensemble des communes bruxelloises. Il s'agit donc d'une superbe occasion pour notre Région, si elle veut vraiment s'y impliquer et médiatiser l'événement, de diffuser une nouvelle image, une image culturelle et dynamique de la Région bruxelloise. Vous avez évoqué un certain nombre d'animations. Certaines, comme la Zinneke Parade, le Bal Moderne, la campagne d'affichage se déroulent dans différentes communes bruxelloises et vont certainement contribuer à l'image de marque de notre Région, tous azimuts sans se limiter à une seule commune.

Quant à la dernière question évoquée par Mme de Grootte, à savoir la problématique des transports en commun, elle a elle-même souligné que le bracelet qui donne accès aux différentes animations de Bruxelles 2000 offrait également les transports gratuits dans les trams, métro et bus de la STIB. Il s'agit très concrètement d'une participation de la Région bruxelloise, de la STIB et de son ministre de tutelle, le ministre Chabert, aux manifestations liées à Bruxelles 2000. Le ministre Chabert vient de m'indiquer que des négociations sont toujours en cours avec les organisateurs et les animateurs de l'asbl afin de déterminer comment articuler l'offre de transport urbain et les demandes des promoteurs de Bruxelles 2000. Je vous rappelle à cet égard qu'un certain nombre de rames supplémentaires sont déjà prévues sur la ligne 2 du métro pour ce vendredi soir afin d'augmenter la fréquence et la capacité du transport des voyageurs qui se rendront à Koekelberg. Pour demain samedi, deux rames de réserve sont prévues pour assurer le transport d'un surcroît éventuel de voyageurs. On ne peut pas dire, quand on considère l'offre des transports publics les week-ends précédents, que la STIB soit restée inerte et n'ait pas répondu aux demandes des organisateurs de Bruxelles 2000. Je crois pouvoir dire que la Région, dans la sphère de compétence assez limitée qui est la sienne en cette matière, a pris toutes les dispositions qui s'imposaient pour permettre aux Bruxellois de participer aux manifestations d'ouverture de Bruxelles 2000, dans les meilleures conditions possibles. Mais je le répète, des discussions sont toujours en cours entre l'asbl Bruxelles 2000 et les services du ministre Chabert pour améliorer encore la desserte en transports en commun des manifestations de Bruxelles 2000. (*Le ministre-président remet à Mme de Grootte de nombreux documents concernant les festivités prévues pour Bruxelles 2000.*)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme de Grootte.

Mme Julie De Grootte. — Madame la Présidente, je remercie le ministre-président pour sa documentation.

Monsieur le ministre-président, je crois que vous auriez fait fureur si, en plus, vous étiez venu accompagné du zinneke !

Quoi qu'il en soit, je suis convaincue que le Gouvernement devrait agir, à l'issue de Bruxelles 2000, afin de pérenniser

certaines manifestations et les emplois qu'elle a permis de créer. Cela rejoint en outre notre discussion d'hier à propos du secteur non marchand et des industries culturelles. J'estime donc que le Gouvernement devrait réfléchir à la perspective de créer un pôle nouveau dans le prolongement de cette manifestation.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Simonet, ministre-président.

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, je suis d'accord avec Mme de Grootte, il ne faut pas que la fin des festivités organisées pour Bruxelles 2000 soit considérée comme un point d'arrêt.

Nous réfléchissons déjà, avec les autorités de la ville, à la manière de pérenniser l'événement.

Mme la Présidente. — Monsieur le ministre-président, je pensais que vous auriez déclaré que la rénovation du patrimoine s'inscrirait dans la pérennité.

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — La rénovation du patrimoine sera évidemment poursuivie. Je voulais simplement préciser que nous réfléchissons à la problématique de l'emploi en partenariat avec la ville.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW BRIGITTE GROUWELS AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE «HET STANDPUNT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING MET BETREKKING TOT DE TUNNEL JOSAPHAT-SCHUMAN»

QUESTION ORALE DE MME BRIGITTE GROUWELS A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT «LA POSITION DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE SUR LE TUNNEL JOSAPHAT-SCHUMAN»

De Voorzitter. — Mevrouw Grouwels heeft het woord voor het stellen van de vraag.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mevrouw de Voorzitter, ik heb geen gadgets bij omdat ik opgegroeid ben in de traditie van het Vlaams Parlement waar de voorzitter dat verbiedt. Niettemin waardeer ik dat er in het Brussels Parlement af en toe mag worden gelachen.

Volgens «*De Financieel Economische Tijd*» van 15 februari 2000 wil staatssecretaris Alain Hutchinson niet dat de Brusselse Hoofdstedelijke Regering in haar advies over het NMBS-

mobilityplan de bouw van de tunnel Josaphat-Schuman als prioriteit opneemt.

Nochtans wordt de bouw van die tunnel in het politiek akkoord voor de uitbouw van het Gewestelijk Expressnet of GEN als een prioriteit bestempeld.

Openbare werken van die omvang leiden vanzelfsprekend tot ongemakken en ongerustheid bij de omwonenden. Daarmee moet rekening worden gehouden. Daarom moet een optimale informatiedoorstroming en een prompte en efficiënte opvolging van klachten en problemen gewaarborgd zijn. Zowel tijdens de werken als na de ingebruikname van de tunnel, moet de onderbouw voor de woonwijk tot een minimum worden beperkt.

De Regering stelt het project nu ter discussie. Als er alternatieven bestaan die voor de omwonenden minder hinderlijk zijn, moeten die verder worden onderzocht.

Voorts mogen we niet hypocriet zijn. Men kan niet eisen dat het mobiliteitsprobleem wordt verholpen en dat het openbaar vervoer wordt verbeterd, maar tegelijkertijd cruciale openbare werken afwijzen. Als de tunnel Josaphat-Schuman absoluut noodzakelijk is voor de uitbouw van het GEN, dan mogen we onze kop niet in het zand steken en mogen verantwoordelijke ministers en staatssecretarissen geen lokale politieke spelletjes met het dossier spelen. Dat dossier wekt trouwens zo al genoeg beroering bij de lokale bevolking. Bijgevolg is het belangrijk dat de Hoofdstedelijke Regering duidelijkheid schept in het dossier.

Vormt de tunnel Josaphat-Schuman een prioriteit en een onmisbare schakel bij de uitbouw van het GEN?

Wat is het officiële standpunt terzake van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering? Welke NMBS-werken in en rond Brussel beschouwt die Regering als prioriteit?

Kan de minister ons verzekeren dat tijdens de eventuele werken aan de tunnel Josaphat-Schuman en bij ingebruikname daarvan het ongemak van de onwonenden tot een minimum wordt beperkt?

De Voorzitter. — Het woord is aan minister Chabert.

De heer Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mevrouw de Voorzitter, het Brussels Hoofdstedelijk Gewest beschouwt de tunnel Schuman-Josaphat als een onmisbaar onderdeel van de uitbouw van een voorstadsnet.

In het Iris-plan werd de tunnel daarom reeds voorgesteld als een schakel die de verbinding moet verbeteren tussen de Europese wijk en het nationale en subregionale net. De effectenstudie dienaangaande toonde de noodzaak ervan aan en op grond van die studie werd reeds een stedenbouwkundig attest uitgereikt.

Op 30 maart 1999 ondertekenden de vier ministers bevoegd voor Vervoer een overeenkomst waarin een aantal infrastructurele werken werden vermeld die als onontbeerlijk worden beschouwd voor het uitbouwen van het GEN. De tunnel Schuman-Josaphat is daarin opgenomen. Op dit akkoord wordt niet teruggekomen.

In haar advies over het plan van de NMBS inzake «Mobiliteit in en rond Brussel» heeft de spoorwegmaatschappij de tunnel als een prioritair werk vermeld dat nodig is om de spoorwegcapaciteit binnen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest te vergroten en om een volwaardig voorstadsnet te kunnen uitbouwen.

De Brusselse Hoofdstedelijke Regering heeft nota genomen van de prioriteiten die de NMBS heeft opgegeven, en zal van

nabij nagaan hoe en in welke mate de federale overheid dit globale plan van de spoorwegen zal integreren in het nog op te stellen investeringsplan 2001-2010. In haar advies van 15 februari 2000 over het NMBS-document heeft de Brusselse Hoofdstedelijke Regering duidelijk gesteld dat «het GEN-project — met name vermeld in de gewestelijke en federale regeringsverklaringen — onder geen beding mag worden vertraagd door minder prioritaire projecten en zij vraagt aan de Federale Regering een duidelijke inspanning voor de noodzakelijke investeringen voor de definitieve inwerkingstelling van het GEN».

Daar de NMBS onder de bevoegdheid van de Federale Regering valt, kan het standpunt van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering niet in dwingendere termen worden opgesteld. Maar met deze formulering is duidelijk gesteld dat voor het Brussels Hoofdstedelijke Gewest het voorstadsnet een absolute prioriteit is. De andere betrokken overheden, die eveneens belang hebben bij een vlotte afwikkeling van het verkeer van en naar Brussel, moeten op dit vlak ook hun verantwoordelijkheid op zich nemen.

Voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest blijven de doelstellingen van het Iris-plan betreffende het GEN een prioritair gegeven.

Door de ontwikkeling van een voorstadsnet moet de spoorverbinding met de rand verbeteren en de complementariteit met de andere vervoermodi toenemen.

De bestaande spoorinfrastructuur moet erdoor verbeteren en optimaal worden gebruikt, maar ook de ringlijn 26 via Bordet-Merode en de ringlijn 28 via Weststation en Simonis en de verbinding Etterbeek-Schuman-Schaarbeek via lijn 161.

Daarbij werd er ook van uitgegaan, zoals al gezegd, dat de tunnel Schuman-Josaphat moet worden aangelegd, niet alleen voor een betere verbinding tussen de Europese wijk en het spoornet, maar ook voor een betere spreiding van het verkeer over het NMBS- en metronet.

In haar advies over het NMBS-plan heeft de Brusselse Hoofdstedelijke Regering onder meer gestipuleerd dat «alle maatregelen die de omwonenden moeten beschermen tegen de hinder ontstaan door de werven of de ontwikkeling van het spoorwegverkeer, strikt worden nageleefd». Dit is een duidelijk standpunt waarmee de hinder voor de bevolking tot het strikte minimum moet beperkt worden. Het stedenbouwkundig attest dat op grond van de effectenstudie werd uitgereikt voor de tunnel Schuman-Josaphat legt in dat verband zeer strenge voorwaarden op aan de NMBS.

De Voorzitter. — Het woord is aan mevrouw Grouwels.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mevrouw de Voorzitter, uit het antwoord van de minister leiden we af dat er nu duidelijkheid is over de aanleg van de tunnel Schuman-Josaphat. Ik noteer ook dat de mensen die in de buurt van de werken wonen daarvan geen hinder zullen ondervinden.

De Voorzitter. — Het incident is gesloten.

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER WALTER VANDENBOSSCHE AAN MEVROUW ANNEMIE NEYTS-UYTTEBROECK, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET FINANCIËN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE «DE WIJZIGING VAN DE VERKEERSBELASTING»

QUESTION ORALE DE M. WALTER VANDENBOSSCHE A MME ANNEMIE NEYTS-UYTTEBROECK, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «LA MODIFICATION DE LA TAXE DE CIRCULATION»

De Voorzitter. — De heer Vandebossche heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Vandebossche. — Mevrouw de Voorzitter, vanuit het federale parlement werd mij de vraag gesteld deze mondelinge vraag tot de minister te richten. In navolging van de vorige minister van Financiën, de heer Viseur, heeft de huidige minister, de heer Reynders, op 23 november 1999 aan de gewestregeringen een brief geschreven in verband met de instemming van de gewestregering met betrekking tot een vrijstelling van een belasting voor voertuigen die slechts af en toe op de openbare weg komen, namelijk de motorhomes. Nu blijkt dat de minister deze brief namens de Regering nog altijd niet heeft beantwoord.

In het Vlaams Parlement heb ik de Vlaamse minister van Financiën, de heer Dewael, dezelfde vraag gesteld. Hij antwoordde dat de brief op het bureau van een ambtenaar was blijven liggen, maar dat hij ondertussen met deze vraag om vrijstelling heeft ingestemd. Momenteel ligt het lot van 30 000 motorhome-gebruikers in de handen van minister Neyts.

Als de Brusselse Regering deze personen kan geruststellen, zullen ze met een rustiger gemoed op vakantie kunnen gaan. Wat is het standpunt van de Regering terzake?

De Voorzitter. — Het woord is aan minister Neyts.

Mevrouw Annemie Neyts-Uyttebroeck, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mevrouw de Voorzitter, mijn antwoord zal kort en bondig zijn. Ik neem aan dat de heer Vandebossche zijn verzoek reeds enkele weken geleden heeft ingediend want op mijn voorstel heeft de Minister-raad op zijn vergadering van 18 februari jongstleden zijn instemming betuigd met de beslissing om voertuigen die slechts occasioneel op de weg komen, vrij te stellen van verkeersbelasting. Deze beslissing werd dan ook aan de federale minister van Financiën meegedeeld.

De Voorzitter. — Het incident is gesloten.

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER SVEN GATZ AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE «DE MOGELIJKE VERBRANDING VAN AFVAL AFKOMSTIG UIT HET VLAAMS GEWEST IN DE OVEN VAN NEDER-OVER-HEEMBEEK»

QUESTION ORALE DE M. SVEN GATZ A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT «L'INCINERATION EVENTUELLE A NEDER-OVER-HEEMBEEK DE DECHETS EN PROVENANCE DE LA REGION FLAMANDE»

De Voorzitter. — De heer Gatz heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Sven Gatz. — Mevrouw de Voorzitter, de saga van de mogelijke afvalverbrandingsoven in Drogenbos is schijnbaar eindeloos. Door het juridisch getrouwtrek is het momenteel onzeker of dit Vlaams-Brabants ovenproject wordt gerealiseerd. Dit is onder meer voor de volksgezondheid een goede zaak.

Enkele maanden geleden bood de Brusselse minister voor Leefmilieu aan om samen met het Vlaams Gewest na te gaan of verbranding van Vlaams afval in de Brusselse verbrandingsoven wenselijk en haalbaar is.

Ik heb enkele bondige vragen. Ik had gehoopt meer te kunnen uitweiden, maar het uitgebreid bureau heeft beslist mijn vraag om interpellatie om te zetten in een mondelinge vraag.

Volgens mijn informatie is de gemengde werkgroep van het Brussels Instituut voor Milieubeheer en zijn Vlaamse tegenhanger, de OVAM, nog steeds niet opgestart. De afvalsector zelf wacht niet op resultaten: minstens één Vlaams-Brabantse intercommunale onderhandelt momenteel rechtstreeks met de uitbaters van de oven in Neder-over-Heembeek, dus enerzijds de privé-sector en anderzijds het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Hierdoor dreigt het politiek besluitvormingsproces, dat terecht is opgestart, voor een voldongen feit te worden geplaatst. Ik wil de minister nergens van betichten, maar is het zijn bedoeling of niet dat het politieke besluitvormingsproces door de intercommunale wordt getorpedeerd?

De mogelijkheid om de verbrandingscapaciteit van de Brusselse oven sneller af te bouwen van drie naar twee ovenlijnen, vooral dan door een substantiële selectie van het GFT-afval in Brussel, wordt mijns inziens onvoldoende onderzocht. Dit is ook niet het geval wanneer er sprake is van de verbranding van Vlaams afval in Brussel. Hoewel de vernieuwde Brusselse oven op een aantal punten, zoals stofdeeltjes, zwavel en waterchloride, goed scoort, is de uitstoot van andere stoffen, waaronder stikstof, ronduit slecht. Een bijkomende zuivering is dus noodzakelijk, evenals een gezondheidsonderzoek bij de omwonenden, onafhankelijke controles van de uitstoot, enzovoort.

De minister moet op deze punten duidelijkheid verschaffen. Ik meen dat op een termijn van enkele jaren een ovenlijn moet worden gesloten.

De Voorzitter. — Het woord is aan minister Gosuin.

De heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel. — Mevrouw de Voorzitter, sedert het begin van de zaak-Drogenbos steunt het beleid van het Gewest op twee assen:

— Ten eerste, het juridisch bekampen van de bouw van een afvalverbrandingsoven in Drogenbos;

— Ten tweede, voorstellen voor een samenwerking tussen de overheden van beide Gewesten om alternatieven mogelijk te maken.

Momenteel worden rechtsvorderingen bij de Raad van State, de Europese Commissie en de rechtbank behandeld.

Minister Van Mechelen zal binnenkort een beslissing nemen over een nieuwe stedenbouwkundige vergunning.

Naar verluidt zou de vergunning worden gegeven. Dan zullen wij natuurlijk opnieuw in beroep gaan.

Inzake samenwerking zijn er momenteel contacten tussen de gewestelijke overheden om te zien hoe die samenwerking concreet kan gebeuren.

Er zijn nu reeds contacten tussen de kabinetten en tussen de intercommunales.

Zoals mijn collega, mevrouw Vera Dua, hoop ik nog steeds dat het mogelijk is om samen te werken.

Wij zijn nog niet zeker van wat er met het GFT-afval moet gebeuren. Daarom kunnen we die afvalsoort niet selectief ophalen.

Bovendien is de selectieve ophaling van GFT-afval moeilijk in de wijken van het stadscentrum. Dit wordt trouwens in geen van de Europese grootsteden gedaan.

De gewestelijke afvalverbrandingsoven boekt uitstekende resultaten. Het is de beste verbrandingsoven van België. Voor de dioxines en zware metalen is het zelfs een van de beste van Europa.

De gasuitstoot is veel lager nu, dankzij ons nieuw zuiveringssysteem. Het gaat om een vermindering van negentig procent.

Die vermindering is indrukwekkend. En het is niet omdat één ovenlijn wordt gesloten, dat er nog minder gasuitstoot zou zijn. En als er toch een kleine vermindering zou zijn, dat is dit een randverschijnsel in vergelijking met de reuzestappen van het Gewest inzake rookgaszuivering.

We zijn nog niet verplicht om de stikstofdioxides te verwerken. Dat zal wel het geval zijn binnen een jaar of tien. De installaties zullen dan natuurlijk aan de nieuwe normen worden aangepast.

Nu al heb ik het GAN gevraagd om dit te bestuderen.

Tot slot kan ik zeggen dat ons Gewest afvalverwerkingsinstallaties heeft, namelijk het sorteercentrum en de verbrandingsoven. Wij kunnen de toekomst dus tegemoet zien zonder bang te zijn.

Afval krijgt bij ons geen kans meer om op een stortplaats te belanden.

Gezien de ligging van ons Gewest, hebben wij weinig plaats. En toch is het ons gelukt om autonoom te worden zonder dat het veel kost. Met naleving van zeer hoge milieueisen!

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Gatz.

De heer Sven Gatz. — Mijnheer de minister, heb ik het goed begrepen dat u van oordeel bent dat een akkoord tussen u en uw Vlaamse collega primeert op de onderhandelingen of een akkoord tussen de intercommunales?

De Voorzitter. — Het woord is aan minister Gosuin.

De heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel. — Er wordt onderhandeld op twee niveaus. Op het eerste niveau wordt er onderhandeld tussen de twee ministers. Er hebben echter ook onderhandelingen plaats tussen de intercommunales, maar die gaan over de concrete samenwerkingsmogelijkheden.

De Voorzitter. — Het incident is gesloten.

QUESTION ORALE DE MME GENEVIEVE MEUNIER A MM. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR ET ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT DE LA MOBILITE, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET DE L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LES PLANS DE DEPLACEMENTS DES ENTREPRISES EN REGION BRUXELLOISE »

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW GENEVIEVE MEUNIER AAN DE HEREN DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL EN ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VOOR MOBILITEIT, OPENBAAR AMBT, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE BEDRIJFSVERVOERPLANNEN IN HET BRUSSELS GEWEST »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Meunier pour poser sa question.

Mme Geneviève Meunier. — Madame la Présidente, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, la déclaration gouvernementale de juillet 1999 prévoit, dans le chapitre mobilité, que les plans de déplacements des entreprises de collectivités et d'administrations constituent une mesure d'accompagnement nécessaire.

Monsieur Delathouwer, dans votre note de politique générale du 28 septembre 1999, vous aviez annoncé que vous prendriez des initiatives réglementaires pour favoriser les plans de transport d'entreprises, qu'il y aurait une coordination entre l'ordonnance air-régionale et l'avant-projet de loi Ansoms. Vous faites aussi référence à des structures d'accompagnement régionales pour encadrer les plans de transport d'entreprise et à des campagnes de promotion pour stimuler l'élaboration des plans d'entreprises et soutenir l'organisation du covoiturage.

Dans le chapitre Environnement, il est aussi inscrit que le contenu de l'ordonnance relative à l'évaluation et à l'amélioration de la qualité de l'air ambiant sera mis en œuvre.

En particulier, le programme structurel d'amélioration de la qualité de l'air sera élaboré et mis en œuvre en mettant l'accent sur la réduction de la pollution due au trafic automobile.

La déclaration gouvernementale prévoit donc une politique environnementale et des déplacements intéressante et transversale qui devrait permettre à terme une réduction sensible du nombre de voitures et de ses effets nuisibles sur la qualité de l'air en Région bruxelloise.

Au-delà des déclarations de bonnes intentions, le groupe ECOLO interroge le Gouvernement sur les avancées et initiatives qu'il a prises à la fois au niveau environnemental et des déplacements en matière de plans de déplacements des entreprises.

Le Gouvernement précédent a voté l'ordonnance du 25 mars 1999 relative à l'évaluation et l'amélioration de la qualité de l'air ambiant qui impose en son article 19 l'établissement de plans de déplacements pour le transport de personnel aux organismes de droit public occupant plus de 200 personnes. Cette ordonnance prévoit aussi que le Gouvernement détermine la procédure de délivrance des dérogations et prend aussi des mesures permettant aux autorités communales d'atteindre les objectifs d'utilisation de véhicules moins polluants.

Le Gouvernement possède donc déjà l'outil juridique permettant de mettre sur pied des plans de déplacement d'entreprises en Région bruxelloise, mais l'entrée en vigueur de cette ordonnance doit faire l'objet d'un arrêté du Gouvernement.

L'adoption de cette ordonnance indiquait clairement une volonté politique d'avancer dans ce dossier. Pourquoi, alors que la déclaration gouvernementale va aussi dans ce sens, le Gouvernement n'a-t-il toujours pas pris d'arrêtés d'exécution après 10 mois d'entrée en vigueur de cette ordonnance?

Par ailleurs, au Fédéral, les plans de transport d'entreprises ont fait l'objet de beaucoup de projets ou propositions de loi, qui sont toujours en discussion actuellement, notamment sur la nécessité d'incitants fiscaux, mais cela n'empêche pas les Régions d'avancer par elles-mêmes puisque les matières de transport ont été largement régionalisées.

Je vous interroge donc, monsieur le secrétaire d'Etat à la Mobilité, sur les initiatives que vous avez prises ou que vous comptez prendre pour stimuler ou encadrer les plans d'entreprises en Région bruxelloise; il a fait état de structures d'accompagnement régionales et de deux initiatives en cours au quartier européen et à l'avenue Thiry; qu'en est-il de ces deux-ci et d'autres à venir?

Il existe aussi un avant-projet de décret en Région flamande visant la création d'un « Vlaamse Mobiliteitsraad »; le Gouvernement bruxellois a-t-il examiné la possibilité et l'opportunité d'une initiative similaire?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propriété publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, depuis plusieurs années déjà, l'IBGE a développé des initiatives visant à inviter les entreprises à mettre en œuvre des plans de déplacements. Dans ce domaine comme dans d'autres, j'ai toujours souhaité donner la priorité à des initiatives volontaires plutôt qu'à des réglementations contraignantes.

C'est ainsi qu'en 1998, l'IBGE a largement diffusé la brochure « Préservez l'environnement, mobilisez votre entreprise », un document qui détaille la marche à suivre pour mettre en

œuvre un plan de déplacements au sein d'une PME, principale cible en Région bruxelloise.

Au terme de cette action à laquelle ont participé 29 entreprises publiques et privées, plusieurs récompenses ont été décernées aux entreprises dont la démarche paraissait la plus prometteuse.

Cependant, l'évaluation pointue de la démarche et de ses résultats doit encore être réalisée. Il est en tous cas apparu que, vu la diversité des types d'entreprises et de leurs activités, il soit assez difficile de donner une méthode « standardisée » de réalisation d'un plan de déplacement.

Depuis lors, l'IBGE a intégré le volet « déplacements » dans le nouveau concept d'« éco-entreprises » lancé il y a quelques mois. La raison est que l'on peut difficilement dissocier le volet « déplacements » des autres aspects de la gestion environnementale d'une entreprise. En outre, l'expérience acquise a montré que les meilleures expériences de plans de déplacement ont été menées dans des entreprises qui ont démontré un dynamisme important dans d'autres domaines tels que la gestion des déchets, l'éco-consommation ou les économies d'énergie.

Tout ceci m'amène à penser que nous devons nous garder de toute improvisation dans la mise en œuvre des dispositions de l'ordonnance relative à la qualité de l'air en Région de Bruxelles-Capitale. C'est la raison pour laquelle ma réflexion est en cours avec mon collègue Delathouwer et nos administrations respectives afin de déterminer de quelle façon il y a lieu de traduire les nouvelles obligations qui s'appliquent aux entreprises de plus de 200 travailleurs.

Il s'agit en particulier de déterminer s'il y a lieu d'imposer cette disposition par l'entremise d'un arrêté ou par modification des permis d'environnement, une méthode plus souple qui permet de s'adapter aux spécificités de chaque entreprise. Il s'agit également de déterminer l'opportunité d'un agrément spécifique de chargé d'étude, et enfin d'examiner la possibilité d'incitants en faveur des entreprises qui se lancent dans cette démarche à laquelle les travailleurs ne sont pas toujours a priori réceptifs.

Enfin, il va sans dire que la problématique de plans de déplacements d'entreprises devra s'intégrer dans la stratégie globale qui sera définie dans le plan d'amélioration structurelle de la qualité de l'air que l'IBGE prépare en ce moment.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Delathouwer, secrétaire d'Etat.

M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat de la Mobilité, de la Fonction publique, de la Lutte contre l'Incendie et de l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, je répondrai brièvement à quelques questions ponctuelles de Mme Meunier.

Elle a notamment parlé de l'avenue Thiry, à Woluwe-Saint-Lambert, ainsi que du Quartier européen, où deux études sont en cours d'achèvement.

Les premiers renseignements que l'on peut en tirer démontrent, à l'avenue Thiry, l'attractivité du transport en commun et du covoiturage ainsi que la nécessité de certaines mesures restrictives en ce qui concerne l'usage de la voiture, alors qu'au Quartier européen, l'étude met en évidence un objectif de 10 à 20 % de — réduction de l'usage de la voiture, en premier lieu, par l'accroissement du taux d'occupation des véhicules — notamment par le covoiturage — et ensuite, par le transfert modal vers les transports publics.

Les conclusions que l'on peut tirer de ces initiatives, c'est que l'on n'obtiendra pas d'avancées si l'on agit entreprise par entreprise. Il faudra donc travailler par quartier. Il serait absurde

de croire que les solutions apportées par une entreprise pourront servir d'exemple et être appliquées à d'autres.

Je citerai l'exemple d'une entreprise qui dispose de 50 places de parking. Si grâce au volontarisme de son plan de transport elle en libère trente, elles seront automatiquement occupées par d'autres utilisateurs de véhicules.

Sur la base des entretiens que nous avons eus avec l'UEB, j'estime que l'on pourrait envisager de travailler en deux temps :

— dans une première phase, nous inciterons les entreprises à s'engager dans la définition de leurs propres objectifs et à bâtir leurs propres plans;

— dans une deuxième phase, si les résultats des entreprises ne sont pas convainquants après évaluation de manière individuelle, il faudra fixer un certain nombre d'objectifs globaux en mettant la pression et en introduisant des seuils de performance à respecter.

La Région envisage également de mettre en place des coordinateurs de zones dont la fonction serait non seulement de conseiller les entreprises mais aussi de nous aider à valider les plans et à suivre les prescrits de l'ordonnance que vient d'évoquer le ministre Gosuin, et enfin de répercuter auprès de l'autorité et des sociétés de transport public les demandes particulières des entreprises.

Entre-temps, — car il ne faut pas se contenter de suivre les entreprises — il faudra proposer un certain nombre d'initiatives. Je vous en citerai trois qui sont pour l'instant en projet :

— un subside de trois millions pour la création d'une station vélo à la gare du Midi;

— le covoiturage: projet du bureau taxi-stop;

— le car-sharing.

Votre dernière question portait sur le MORA, à savoir le « Vlaamse Mobiliteitsraad van Vlaanderen ». Dans notre Région, un tel organe dénommé « Commission consultative pour l'étude et l'amélioration des transports en commun », existe depuis 1962. Il a subi depuis lors quelques modifications en Région bruxelloise.

Dès lors, nous ne sommes pas en retard, puisqu'il y a plus de trente ans qu'une telle commission existe chez nous : j'ai déjà eu l'occasion d'en débattre lors d'une interpellation.

Le nouveau projet d'arrêté est pratiquement ficelé. Il pourra être soumis au Conseil des ministres si ce n'est la semaine prochaine, après les congés de carnaval, avec une nouvelle formule — j'ai déjà dit que son ancien intitulé était dépassé depuis longtemps — ainsi que sa composition. Notre intention est d'aller dans le même sens, c'est-à-dire vers une Commission régionale de la mobilité pour notre région.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Meunier.

Mme Geneviève Meunier. — Une brève réaction à la réponse de M. Gosuin, que je ne comprends pas très bien.

Nous avons mis des mois pour voter cette ordonnance. Finalement, le Gouvernement a tranché et nous avons estimé qu'il l'avait fait dans le bon sens. A présent, il faudrait retourner aux mesures volontaires. Mon groupe et moi sommes pour les mesures volontaires; néanmoins, si nous remarquons que rien ne bouge dans les entreprises, au bout de plusieurs mois ou plusieurs années, le Gouvernement doit trancher. A la fin de la précédente législature, nous avons compris qu'il l'avait fait.

Aujourd'hui, nous faisons marche arrière. Je ne comprends vraiment pas.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Gosuin, ministre.

Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame, je pense que vous en êtes restée aux trois premiers paragraphes de mon intervention. Nous hésitons aujourd'hui entre agir par arrêté ou sous permis d'environnement. Les études ont montré que l'adaptation des entreprises, à la suite des accords volontaires, met en évidence des spécificités, entreprise par entreprise.

La question est donc de savoir si nous optons pour un arrêté général, qui comporte le risque de passer à côté de l'objectif mais avec le sentiment du devoir accompli, ou plutôt de passer par le permis d'environnement — c'est-à-dire par des conditions obligatoires, dans le permis d'environnement — qui s'adapterait aux spécificités des entreprises.

C'était le contenu des trois derniers paragraphes de ma réponse.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demanvez au secrétaire d'Etat Eric André.

On me fait savoir que M. Demanvez a un empêchement.

M. Romdhani en a avisé M. Eric André.

M. Mahfoudh Romdhani. — Madame la Présidente, je remercie le secrétaire d'Etat Eric André de sa présence.

M. Demanvez, retenu par un problème urgent sur le plan communal, n'est pas à même d'être ici en ce moment pour poser sa question. Il m'a dit qu'il tenterait cependant d'arriver à temps mais ce sera difficile.

Eric André, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Je regrette l'absence de M. Demanvez, d'autant plus que j'avais une bonne nouvelle pour le bourgmestre de Saint-Josse ! Il attendra pour la connaître !

Mme la Présidente. — Il vous posera sa question par écrit.

M. Philippe Debry. — Qui a dit que les cumuls ne posaient pas de problème ? ...

Mme la Présidente. — J'ai l'impression que vous en profitez, Monsieur Debry !

Les votes étant prévus à 16 h 30, nous interrompons ici nos travaux pour entamer l'ordre du jour de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Dames en heren, wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie aan te vatten.

— *La séance plénière est suspendue à 16 heures.*

De plenaire vergadering wordt geschorst om 16 uur.

— *Elle est reprise à 16 h 10.*

Ze wordt hervat om 16.10 uur.

Mme la Présidente. — La séance est reprise.

De vergadering wordt hervat.

QUESTIONS ORALES — MONDELINGE VRAGEN

Reprise — Hervatting

Mme la Présidente. — M. Demanvez, qui n'était pas retenu par une activité communale mais était bloqué dans la circulation, nous ayant rejoints, nous reprenons les questions orales.

Wij hervatten de mondelinge vragen.

QUESTION ORALE DE M. JEAN DEMANNEZ A M. ERIC ANDRE, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA RENOVATION URBAINE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DES PERSONNES, CONCERNANT LE «SUIVI RESERVE PAR LE GOUVERNEMENT A LA RESOLUTION DU PARLEMENT BRUXELLOIS TENDANT A INVITER LE GOUVERNEMENT A INSTALLER DES ORGANISMES DEPENDANT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE OU SUBVENTIONNES PAR CELLE-CI DANS DU PATRIMOINE REMARQUABLE»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER JEAN DEMANNEZ AAN DE HEER ERIC ANDRE, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, STADSVERNIEUWING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE «DE BEWAKING DOOR DE REGERING VAN DE TOEPASSING VAN DE RESOLUTIE VAN HET BRUSSELS PARLEMENT WAARBIJ DE REGERING VERZOCHT WORDT ONDER HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST RESSORTERENDE INSTELLINGEN OF INSTELLINGEN DIE ERDOOR GESUBSIDIEERD WORDEN TE VESTIGEN IN MERKWAARDIGE PANDEN»

Mme la Présidente. — La parole est à M. Demanvez pour poser sa question.

M. Jean Demanvez. — Madame la Présidente, le 7 novembre 1997, le Parlement bruxellois a adopté une résolution par laquelle elle invitait le Gouvernement à installer prioritairement les organismes dépendant de la Région de Bruxelles-Capitale ou subventionnés par celle-ci dans du patrimoine remarquable ou présentant un intérêt urbanistique ou architectural.

Etaient ainsi visés par cette disposition, les immeubles bâtis situés sur le territoire de la Région relevant du patrimoine immobilier qui sont, soit inscrits à l'inventaire, soit inscrits sur la liste de sauvegarde, soit classés au sens de l'ordonnance du 4 mars 1993 relative à la conservation du patrimoine immobilier, ainsi que les immeubles auxquels le Gouvernement, à la demande d'un organisme, et après avis de la Commission royale des monuments et sites, reconnaît un intérêt particulier.

Il ne fait aucun doute que cette résolution reste tout à fait d'actualité et que les objectifs poursuivis à l'époque doivent aujourd'hui plus que jamais être défendus.

M. le secrétaire d'Etat peut-il me préciser quelles sont les mesures d'application qui ont été concrètement mises en œuvre ?

Avez-vous mené une politique active en la matière ?

Certains organismes d'intérêt public ont-ils été installés dans du patrimoine remarquable ?

J'en connais en tout cas un sur le territoire de ma commune. Enfin, je m'étonne et regrette que le Gouvernement n'ait pas à ce jour transmis au Parlement le rapport annuel comme le prévoit la résolution.

Eric André, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Madame la Présidente, chargé de la politique de valorisation du patrimoine de la Région de Bruxelles-Capitale, j'attache une attention toute particulière à la résolution du Parlement bruxellois du 7 novembre 1997. Cette résolution figure parmi les priorités de mon administration qui est systématiquement confrontée à toute demande concernant de nouvelles installations.

Cependant, je dois rester réaliste et le nombre d'opportunités dans ce domaine est faible. Les changements d'implantation des organismes dépendant de la Région ou subventionnés par elle sont relativement peu nombreux.

Depuis 1997, il ne semble pas y avoir eu de grands déménagements et, à ma connaissance, la première réelle occasion d'appliquer cette résolution fut la décision de trouver une nouvelle implantation au CIRB, soit le service informatique de la Région. Le choix de l'hôtel Puccini, situé sur une commune qui vous est chère, répond parfaitement à cette volonté de trouver une implantation dans un bâtiment de grande valeur patrimoniale. C'est à ce titre que, chargé de la Régie foncière lors de la précédente législature, j'ai demandé l'achat de cet hôtel en mai 1999.

Aussi, afin d'accélérer le processus de rénovation et de sauvegarde des remarquables immeubles bruxellois en péril, j'ai mis sur pied une cellule de « Veille du patrimoine » au sein du service des Monuments et des Sites, qui a reçu comme mission d'initier la réaffectation des bâtiments protégés totalement ou partiellement désaffectés. Il s'agit d'une trentaine de biens identifiés qui sont ainsi soumis à un examen systématique de ce groupe d'experts.

Cette cellule se compose pour le moment de représentants de la Régie foncière, du service des Monuments et Sites, de la Commission royale des monuments et des sites, de membres de mon cabinet et d'experts immobiliers extérieurs contactés en fonction des différents cas.

La mission vise clairement le déblocage et cette cellule est clairement habilitée à explorer toutes les pistes, même celles qui passeraient par une éventuelle expropriation.

Vous pouvez mesurer, monsieur Demannez, ce que de tels propos peuvent signifier. Les premiers résultats ne se sont pas fait attendre et certains dossiers apparemment bloqués depuis plusieurs années, semblent trouver de nouveaux débouchés. Je peux citer à titre d'exemples les bâtiments néoclassiques de la rue d'Accola, le château d'eau de la rue Marconi, le Castrum à Haren, un des plus anciens bâtiments de la Région, ou même des bâtiments de grande valeur patrimoniale non classés, comme les entrepôts Bata à Forest, voire, dans une commune qui m'est très chère, la réhabilitation du château du Groeselenberg.

Enfin, je partage votre étonnement et vos énormes regrets sur la non-transmission d'un rapport annuel au Parlement quant à l'application de cette résolution. Je ne souhaite pas épiloguer sur ce sujet mais en ce qui me concerne, je ne manquerai pas de m'acquitter de cette tâche avec beaucoup de plaisir et j'aurai, je l'espère, des cas concrets finalisés à vous communiquer.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Demannez.

M. Jean Demannez. — Madame la Présidente, je remercie le secrétaire d'Etat pour sa réponse.

Mme la Présidente. — Nous remercions le secrétaire d'Etat Eric André pour son fair-play, ainsi que M. Demannez pour sa question qui concerne toutes les communes.

L'incident est clos.

Je vous propose de suspendre la séance jusqu'à l'heure des votes.

Ik stel u voor de vergadering tot de stemmingen te schorsen.

— *La séance plénière est suspendue à 16 h 20.*

De plenaire vergadering wordt om 16.20 uur geschorst.

— *Elle est reprise à 16 h 40.*

Ze is hervat om 16.40 uur.

Mme la Présidente. — La séance est reprise.

De vergadering is hervat.

SCRUTINS SECRETS EN VUE DE LA PRESENTATION D'UNE LISTE DOUBLE DE CANDIDATS A DEUX PLACES VACANTES DE MEMBRE DU COLLEGE D'ENVIRONNEMENT (ARTICLE 79 DE L'ORDONNANCE DU 5 JUIN 1997 RELATIVE AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT)

GEHEIME STEMMINGEN MET HET OOG OP DE VOORDRACHT VAN EEN DUBBELTAL VOOR TWEE VACANTE AMBTEN VAN LID VAN HET MILIEUCOLLEGE (ARTIKEL 79 VAN DE ORDONNANTIE VAN 5 JUNI 1997 BETREFFENDE DE MILIEUVERGUNNING)

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les scrutins en vue de la présentation d'une liste double de candidats à deux places vacantes de membre du Collège d'environnement, conformément à l'article 79 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative au permis d'environnement. Il s'agit de pourvoir au remplacement de M. Rik Coolen, démissionnaire et de M. André Watteyne, décédé.

Aan de orde zijn de geheime stemmingen met het oog op de voordracht van een dubbeltal voor twee vacante ambten van lid van het Milieucollege, overeenkomstig artikel 79 van de ordonnantie van 5 juni 1997 betreffende de milieuvergunning. Het gaat erom de heer Rik Coolen, ontslagnemend, en de heer André Watteyne, overleden, te vervangen.

Les bulletins de vote ont été distribués.

De stembriefjes werden rondgedeeld.

Je vous propose de charger un secrétaire siégeant au Bureau de vérifier le nombre de votants et de dépouiller le scrutin avec un des autres secrétaires, par exemple Mme Fraiteur.

Ik stel voor een secretaris van het Bureau ermee te belasten het aantal stemmers te controleren en de stemmen te tellen met een van de andere secretarissen, bijvoorbeeld mevrouw Fraiteur.

Nous procédons aux scrutins secrets en vue de la présentation du premier et du second candidats à la première place vacante de membre du Collège d'environnement, en remplacement de M. Rik Coolen, démissionnaire.

Wij gaan thans over tot de geheime stemmingen met het oog op de voordracht van de eerste en van de tweede kandidaat voor het eerste vacante ambt van lid van het Milieucollege, ter vervanging van de heer Rik Coolen, ontslagnemend.

A l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer un bulletin non signé dans l'urne. Les bulletins reprennent les noms des 4 candidats et il vous appartient d'émettre simultanément un scrutin en faveur d'un premier et d'un second candidats en cochant une croix dans les colonnes correspondantes.

Ik verzoek elk lid bij afroepen van zijn naam één ongetekend stembriefje in de stembus te komen deponeren. Op de stembriefjes staan de namen van de 4 kandidaten vermeld. U kan tegelijk een stem uitbrengen voor een eerste en een tweede kandidaat door een kruisje te plaatsen in de overeenkomstige kolommen.

M. François Roelants du Vivier. — Madame la Présidente, c'est une liste double; il s'agit de voter pour un premier et un deuxième candidats, et non pour quatre. Nous n'avons pas à remplir quatre cases. Il faut cocher une case pour un candidat effectif et une autre pour un deuxième candidat.

Mme la Présidente. — En effet, c'est une liste double.

M. François Roelants du Vivier. — Et puis, nous procédons de même pour le deuxième candidat, sur un autre bulletin.

Mme la Présidente. — Bien sûr. Cela a été exposé tout à l'heure. Nous procédons donc maintenant au premier tour, il y a deux cases à cocher.

De heer Béghin heeft het woord.

De heer Jan Béghin. — Mevrouw de Voorzitter, het is onmogelijk de twee kandidaten in één enkele stemronde te verkiezen. In het verleden hebben wij trouwens altijd één stemronde per kandidaat gehouden.

Mme la Présidente. — Il y a deux postes vacants. L'un pour remplacer un membre démissionnaire, M. Coolen; l'autre pour remplacer un membre décédé, M. Watteyne.

Je rappelle que c'est une liste double.

De heer Jan Béghin. — Mevrouw de Voorzitter, ik neem het voorbeeld van de Nederlandstalige kandidaat, de heer Coolen. Eerst moeten wij over de eerste kandidaat stemmen, nadien over de tweede. We kunnen onmogelijk tijdens eenzelfde stemming over beide kandidaten stemmen. Om over de tweede kandidaat te stemmen moeten wij de uitslag kennen van de stemming over de eerste kandidaat.

Mme la Présidente. — Monsieur Zenner, donnez-nous l'avis d'un juriste.

M. Alain Zenner. — Madame la Présidente, le bulletin tel qu'il nous est présenté est correct. M. Béghin me permettra de dire que je ne partage pas son analyse dès lors qu'il s'agit d'une liste double.

S'il s'agissait de choisir un candidat effectif et un suppléant, je serais d'accord avec lui. Mais tel n'est pas le cas.

Je le répète, il s'agit d'une liste double. Nous votons pour deux candidats. Donc, le bulletin est correctement présenté. Nous pouvons voter en même temps pour les deux candidats dès lors qu'il sont tous les deux effectifs.

Mme la Présidente. — Nous procédons conformément à la tradition en cas de présentation d'une liste double.

M. Eric André, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Madame la Présidente, je vais appuyer les propos de M. Béghin, car le libellé du bulletin que nous avons reçu ne mentionne que le remplacement d'un seul membre.

Mme la Présidente. — En effet, après ce scrutin-ci, on vous distribuera un second bulletin avec deux cases à cocher.

Les deux bulletins ne sont pas distribués en même temps justement pour éviter la confusion. Sur ce premier bulletin, on vous demande de cocher deux cases. Ensuite, vous ferez de même avec le deuxième bulletin.

C'est ainsi que l'on procède également dans d'autres assemblées.

J'invite le secrétaire à procéder à l'appel nominal.

Ik nodig de secretaris uit tot de naamafroeping over te gaan.

— *Il est procédé à l'appel nominal.*

Tot naamafroeping wordt overgegaan.

Mme la Présidente. — Tout le monde a-t-il déposé son bulletin dans l'urne?

Heeft iedereen zijn stembriefje in de stembus gedeponceerd?

Je déclare le scrutin clos.

Ik verklaar de stemming voor gesloten.

— *Il est procédé au dépouillement du scrutin.*

Tot telling van de stemmen wordt overgegaan.

Première place vacante

Eerste vacante ambt

Mme la Présidente. — Voici le résultat des votes pour le premier candidat.

Uitslag van de stemming voor de eerste kandidaat.

Nombre de voix émises: 62.

Aantal uitgebrachte stemmen: 62.

Votes blancs et nuls: 21.

Blanco en ongeldige stemmen: 21.

Nombre de votes valables: 41.

Aantal geldige stemmen: 41.

Pour Mme Billiet: 40.

Voor mevrouw Billiet: 40.

Pour M. Hermanne: 1.

Voor de heer Hermanne: 1.

Mme Billiet obtient donc la majorité absolue.

Mevrouw Billiet bekomt dus de volstreckte meerderheid.

Mme Billiet qui obtient la majorité absolue est présentée comme première candidate à la première place vacante pour le mandat de membre du Collège d'environnement.

Mevrouw Billiet, die volstreekte meerderheid bekomt, is dus voorgedragen als eerste kandidaat voor het eerste vacant ambt voor het mandaat van lid van het Milieucollege.

Première place vacante

Eerste vacant ambt

Mme la Présidente. — Voici le résultat des votes pour le second candidat.

Uitslag van de stemming voor de tweede kandidaat.

Nombre de voix émises: 61.

Aantal uitgebrachte stemmen: 61.

Votes blancs et nuls: 21.

Blanco en ongeldige stemmen: 21.

Nombre de votes valables: 40.

Aantal geldige stemmen: 40.

Pour M. Hermanne: 39.

Voor de heer Hermanne: 39.

Pour Mme Billiet: 1.

Voor mevrouw Billiet: 1.

M. Hermanne obtient donc la majorité absolue.

De heer Hermanne bekomt dus de volstreekte meerderheid.

M. Hermanne qui obtient la majorité absolue est présenté comme second candidat à la première place vacante pour le mandat de membre du Collège d'environnement.

De heer Hermanne, die volstreekte meerderheid bekomt, is dus voorgedragen als tweede kandidaat voor het eerste vacant ambt voor het mandaat van lid van het Milieucollege.

Mme la Présidente. — Nous procédons aux scrutins secrets en vue de la présentation du premier et du second candidat à la seconde place vacante de membre du Collège d'environnement, en remplacement de M. André Watteyne, décédé.

Wij gan thans over tot de geheime stemmingen met het oog op de voordracht van de eerste en van de tweede kandidaat voor het tweede vacant ambt van lid van het Milieucollege, ter vervanging van de heer André Watteyne, overleden.

Mme la Présidente. — A l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer un bulletin non signé dans l'urne. Je vous signale que seront considérés comme nuls les bulletins portant un scrutin en faveur d'un candidat présenté pour le premier mandat. Il vous appartient ici aussi d'émettre simultanément un scrutin en faveur d'un premier et d'un second candidat en cochant une croix dans les colonnes correspondantes.

Ik verzoek elk lid bij het afroepen van zijn naam één ongetekend stembriefje in de stembus te komen deponeren. Ik bericht u dat de stembriefjes waarop een stem wordt uitgebracht voor een kandidaat die reeds voor het eerste mandaat is voorgedragen als ongeldig zullen worden beschouwd. Ook niet kunt u tegelijk een stem uitbrengen voor een eerste en een tweede kandidaat door een kruisje te plaatsen in de overeenkomstige kolommen.

J'invite le secrétaire à procéder à l'appel nominal.

Ik nodig de secretaris uit tot de naamafroeping over te gaan.

— *Il est procédé à l'appel nominal.*

Tot naamafroeping wordt overgegaan.

Mme la Présidente. — Tout le monde a-t-il déposé son bulletin dans l'urne?

Heeft iedereen zijn stembriefje in de stembus gedeponerd?

Je déclare le scrutin clos.

Ik verklaar de stemming voor gesloten.

— *Il est procédé au dépouillement du scrutin.*

Tot telling van de stemmen wordt overgegaan.

Seconde place vacante

Tweede vacant ambt

Mme la Présidente. — Voici le résultat des votes pour le premier candidat.

Uitslag van de stemming voor de eerste kandidaat.

Nombre de voix émises: 61.

Aantal uitgebrachte stemmen: 61.

Votes blancs et nuls: 20.

Blanco en ongeldige stemmen: 20.

Nombre de votes valables: 41.

Aantal geldige stemmen: 41.

Pour M. Verbanck: 41.

Voor de heer Verbanck: 41.

M. Verbanck obtient donc la majorité absolue.

De heer Verbanck bekomt dus de volstreekte meerderheid.

M. Verbanck qui obtient la majorité absolue est présenté comme premier candidat à la seconde place vacante pour le mandat de membre du Collège d'environnement.

De heer Verbanck, die volstreekte meerderheid bekomt, is dus voorgedragen als eerste kandidaat voor het tweede vacant ambt voor het mandaat van lid van het Milieucollege.

Seconde place vacante

Tweede vacant ambt

Mme la Présidente. — Voici le résultat des votes pour le second candidat.

Uitslag van de stemming voor de tweede kandidaat.

Nombre de voix émises: 61.

Aantal uitgebrachte stemmen: 61.

Votes blancs et nuls: 20.

Blanco en ongeldige stemmen: 20.

Nombre de votes valables: 41.

Aantal geldige stemmen: 41.

Pour M. Branders : 41.

Voor de heer Branders : 41.

M. Branders obtient donc la majorité absolue.

De heer Branders bekomt dus de volstreckte meerderheid.

M. Branders qui obtient la majorité absolue est présenté comme second candidat à la seconde place vacante pour le mandat de membre du Collège d'environnement.

De heer Branders, die volstreckte meerderheid bekomt, is dus voorgedragen als tweede kandidaat voor het tweede vacant ambt voor het mandaat van lid van het Milieucollege.

ORDRE DU JOUR MOTIVE DEPOSE EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE MME GENEVIEVE MEUNIER A MM. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, ET ERIC ANDRE, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA RENOVATION URBAINE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DES PERSONNES, CONCERNANT «L'ABATTAGE D'ARBRES PAR LA SNCB SUR LES TALUS LE LONG DES LIGNES DE CHEMIN DE FER» (DEVELOPPEE EN COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU LE MARDI 15 FEVRIER 2000)

Vote nominatif

GEMOTIVEERDE MOTIE INGEDIEND TOT BESLUIT VAN DE INTERPELLATIE VAN MEVROUW GENEVIEVE MEUNIER TOT DE HEREN DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, EN ERIC ANDRE, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, STADSVERNIEUWING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE «HET VELLEN VAN BOMEN DOOR DE NMBS OP DE SPOORWEGBERMEN» (GEHOUDEN IN DE COMMISSIE VOOR LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID VAN DINSDAG 15 FEBRUARI 2000)

Naamstemming

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote sur l'ordre du jour motivé déposé en conclusion de l'interpellation de Mme Geneviève Meunier à MM. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propriété publique et du Commerce extérieur, et Eric André, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré

des Personnes, concernant « l'abattage d'arbres par la SNCB sur les talus le long des lignes de chemin de fer » (développé en Commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau le mardi 15 février 2000).

Aan de orde is de stemming over de gemotiveerde motie ingediend tot besluit van de interpellatie van mevrouw Geneviève Meunier tot de heren Didier Gosuin, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, en Eric André, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Stadsvernieuwing, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « het vellen van bomen tot de NMBS op de spoorwegbermen » (gehouden in de Commissie voor Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid van dinsdag 15 februari 2000).

Cet ordre du jour motivé a été déposé par Mme Evelyne Huytebroeck (F), MM. Marc Cools (F), François Roelants du Vivier (F), Michel Mook (F), Mme Béatrice Fraiteur (F), M. Walter Vandenbossche (N) et Mme Adelheid Byttebier (N).

Deze gemotiveerde motie werd ingediend door mevrouw Evelyne Huytebroeck (F), de heren Marc Cools (F), François Roelants du Vivier (F), Michel Mook (F), mevrouw Béatrice Fraiteur (F), de heer Walter Vandenbossche (N) en mevrouw Adelheid Byttebier (N).

La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Madame la Présidente, messieurs les ministres, chers collègues, depuis plusieurs années, des problèmes se posent pour l'entretien des zones de bordure des lignes de chemin de fer. Récemment, la SNCB a introduit une demande de permis d'urbanisme pour procéder à l'abattage de plus de 2 000 arbres le long des lignes de chemin de fer dans la Région de Bruxelles-Capitale. Il s'agit de la totalité des arbres. Ma collègue Geneviève Meunier a été alertée par cette demande d'abattage massif et a interpellé la semaine dernière les ministres Gosuin et André.

Nous considérons que les abords des voies de chemin de fer constituent de véritables couloirs verts dans la Région et qu'ils contribuent dès lors à un « maillage vert » tel que souhaité par le Gouvernement bruxellois. M. le ministre Gosuin l'a encore réaffirmé dans sa réponse à Geneviève Meunier : « Je suis bien conscient que les talus de chemin de fer constituent un élément majeur du maillage vert, tant sur le plan écologique, de par leur rôle de corridor et de refuge pour la faune et la flore, que sur le plan paysager, de par leur fonction d'intégration des infrastructures ferroviaires. »

Quant au ministre M. André, il constate que « La SNCB gère les abords de ses lignes de manière peu respectueuse tant de l'environnement que de ses riverains et qu'elle souhaite raser toute végétation sans égard à l'effet esthétique et acoustique pour les riverains. »

Ces espaces doivent être sauvegardés et il est difficilement concevable que tous les arbres soient coupés en une seule coupe à blanc. L'argument de la sécurité pour les voies ne peut pas servir de caution à un abattage général.

Si nous sommes opposés à un abattage massif, nous sommes bien tous d'accord qu'un entretien de ces zones est nécessaire et qu'il faut donc définir les objectifs et le type d'entretien dans le cadre d'un plan de gestion qui est à définir entre la SNCB, l'IBGE et l'AATL, de façon à mettre correctement en œuvre un maillage vert.

C'est pourquoi, après avoir entendu l'interpellation de notre collègue, nous proposons de voter une motion dans laquelle trois mesures sont demandées :

1. que les couloirs écologiques constitués par les talus de chemin de fer soient maintenus;

2. que les abattages massifs prévus dans la demande de permis d'urbanisme introduite par la SNCB soient refusés;

3. qu'un plan de gestion soit établi entre la SNCB, l'IBGE et l'AATL pour mener une politique concertée à la fois d'entretien des abords des voies de chemin de fer et respectueux de la sécurité ferrovière.

Nous osons espérer que cette motion sera largement soutenue car elle participe à la défense de la qualité de vie en milieu urbain. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Cools.

M. Marc Cools. — Madame la Présidente, messieurs les ministres, chers collègues, pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, je voudrais préciser que le groupe PRL-FDF soutient cette résolution et a d'ailleurs cosignée celle-ci. Elle ne signifie pas pour nous un refus de tout abattage d'arbres le long des voies de chemin de fer. Ce n'est pas non plus le cas pour le groupe ECOLO ni pour tous les autres cosignataires. Il est évident qu'il y a parfois des arbres dangereux, qui menacent de tomber sur la voie, qui touchent des caténaires et pour lesquels des mesures de sécurité doivent être prises et des autorisations d'abattage données.

Ce que nous n'acceptons pas — c'est ce que stipule d'ailleurs clairement la résolution — ce sont les abattages massifs. On abat parfois des arbres alors qu'il n'y a pas lieu de le faire et pour lesquels un élagage suffirait.

Nous croyons qu'il faut procéder à une gestion écologique des talus de chemin de fer avec des plantations, pas seulement d'arbres de haute tige, mais aussi de buissons, de futaies. Nous plaçons pour qu'un contrat de gestion intervienne entre la Région et la SNCB et pour que les communes soient consultées. Des efforts sont faits dans ce sens et je m'en réjouis.

Lorsque des permis d'abattage doivent être donnés pour des raisons de sécurité, il faut aussi prévoir des replantations, ce qui n'a pas toujours été fait dans les demandes introduites par la SNCB.

Voilà, madame la Présidente, la justification de vote que je souhaitais donner au nom du groupe PRL-FDF.

Mme la Présidente. — La parole est à M. André, secrétaire d'Etat.

M. Eric André, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Madame la Présidente, en complément à la réponse que mon collègue M. Gosuin a donnée au nom du Gouvernement, je tiens à faire part à l'Assemblée que nous nous sommes rendu compte qu'il existait de fait une loi datant de 1891 qui interdisait toute plantation en bordure des voies de chemin de fer, et pas seulement sur les talus.

Ce jour, j'envoie au nom du Gouvernement, un courrier à la vice-premier ministre, Mme Isabelle Durant, lui demandant de revoir la loi fédérale en la matière. Au-delà de la motion qui est proposée au vote du Parlement, il va de soi que si abattage il y a, il faut que replantation puisse se faire. J'imagine donc que la loi fédérale doit pouvoir être modifiée et que l'ensemble du Parlement approuvera cette initiative du Gouvernement. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Mme la Présidente. — Nous procédons maintenant au vote nominatif sur l'ordre du jour motivé.

Wij gaan thans over tot de naamstemming over de gemotiveerde motie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

70 membres sont présents.

70 leden zijn aanwezig.

70 votent oui.

70 stemmen ja.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Arckens, Azzouzi, Mme Bastien, MM. Béghin, Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, Byttebier, Carthé, MM. Cerexhe, Chabert, Cools, Cornelissen, Daems, Daif, Debry, de Clippele, Decourty, Mme De Galan, M. De Grave, Mme de Groote, MM. de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, Demannez, Demol, de Patoul, Mme Derbaki Sbai, MM. De Wolf, Doukeridis, Draps, Mme Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, M. Hance, Mme Herscovici, M. Hutchinson, Mme Huytbroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Lootens-Stael, Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Neyts-Uytbroeck, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Assche, Vervoort, Mme Wynants et M. Zenner.

Mme la Présidente. — La séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation du Président.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

— La séance plénière est levée à 17 h 15.

De plenaire vergadering wordt om 17.15 uur gesloten.